

VERS une GESTION COOPÉRATIVE du SITE WEB des COLLECTIFS...

*Pensez à indiquer dans vos correspondances postales / électroniques / supports d'informations
l'adresse du site web des collectifs :*

<http://www.ac.eu.org>

Depuis cette rentrée, la fréquentation du site web des collectifs d'AC ! (<http://www.ac.eu.org>) s'est envolée avec des journées à 1 200 visites ce qui conduit à un cumul dépassant les 35 000 visites en quelques semaines. L'annonce faite aux chômeurs indemnisés de réductions de leur durée d'indemnisation ainsi que le projet de R.M.A (avec tous les points d'interrogation qui vont avec), la remise en cause de la durée d'indemnisation de l'Allocation Spécifique de Solidarité n'y sont pas pour rien...

Aux dernières assises de mars 2003, la décision de prolonger le salariat du webmestre pour une année (jusqu'en mars 2004) devait permettre de développer le site web des collectifs d'une façon coopérative avec l'utilisation d'une interface de publication tel que SPIP (système de publication pour l'internet - <http://www.spip.net/fr>). Une liste de diffusion a été mise en place afin de pouvoir débiter quelques échanges sur ce que nous voulons faire, quelques personnes sont déjà inscrites (voir Jacques Belin pour être inscrit et participer à cette liste). La structure actuelle du site (plus de 800 pages HTML, 60 méga-octets d'informations visuelles et téléchargeables) est disponible sur demande.



1. Pourquoi faire le choix d'utiliser une interface coopérative ?

Il y a une multitude de réponses à cette question...

- ne pas laisser une seule personne (salariée ou pas) avoir en charge la publication d'informations, agir *ensemble* c'est aussi publier *ensemble*; s'impliquer dans un processus collectif...
- les textes de présentation de rubriques sont à la charge d'une seule personne ce qui autorise (naturellement) la subjectivité, tout comme une bonne partie du contenu rédactionnel, et cela à défaut du fonctionnement du comité de rédaction, ce n'est vraiment pas le meilleur des choix ;
- la coopération, c'est mettre en commun des compétences, une diversité d'idées, de points de vue. La publication d'informations n'est jamais anodine ! Autant enrichir le contenu à plusieurs !
- ...

D'autres contributions techniques du présent webmestre sont téléchargeables à:
<http://www.ac.eu.org/contrib>

2. Comment mettre en place une coopération efficace ?

Le choix de l'interface de publication n'est pas arrêté, pour le moment j'ai testé SPIP qui apparaît assez intéressant et facile à l'utilisation, en effet pas besoin d'être expert pour publier des infos !

On peut définir trois niveaux de coopération :

- la simple publication d'informations dans une rubrique : par exemple un collectif utilise sa rubrique pour publier ses infos locales. Deux heures de formation et c'est parti ! Reste à gérer au niveau du collectif les modalités de publication ;
- la publication d'informations collectives (du réseau des collectifs) : les textes sont soit validés avant toute chose et il faut un-e volontaire pour les publier, soit on utilise l'interface de SPIP pour mettre en discussion la validation / modification(s) / refus du texte collectif, ici se pose la nécessité de mettre en place un comité de rédaction / discussion ou commission « web » ;
- la gestion technique peut reposer sur un groupe de quelques personnes connaissant bien le fonctionnement de SPIP pour, par exemple : gérer les mots de passe d'accès à SPIP (comptes des utilisateurs), sauvegarder la base de données, travailler le graphisme du site et coder en HTML et en langage SPIP...

Chacun-e peut donc trouver sa place dans la gestion collective du site.

Il apparaît peu probable que chaque collectif publie ses informations locales (pas de connexion internet, pas le désir de participer à la publication...), il faut donc qu'un groupe de personnes (du comité de rédaction ?) ou une seule personne (par rotation) puisse publier les informations.

Il nous faudra donc définir un cahier des « charges » sur le fonctionnement collectif de la coopération afin qu'il n'y ait pas de zones d'ombre (par exemple : comment procéder pour publier un texte individuel ?). C'est un chantier au long cours et j'aurais tendance à proposer dans un premier temps des échanges sur la question via la liste de discussion où chacun-e puisse s'exprimer et que nous puissions recenser les desiderata de chacun-e.

3. Comment procéder ?

- Pour s'inscrire à la liste de discussion (et y participer) sur la coopération du site web des collectifs : adressez un mail à Jacques Belin - ac-listmaster@ras.eu.org
- Pour contacter le webmestre : adressez un mail à Stéphane - ac-webmaster@ras.eu.org
- Se procurer la structure actuelle du site web :
http://www.ac.eu.org/contrib/structure_web_collectifs_ac.pdf (52 ko).
- En savoir plus sur SPIP, système de publication pour l'internet : <http://www.spip.net/fr>

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

POUR QUE VOS INFOS LOCALES SOIENT PUBLIÉES...

- postez vos infos / matériels à : contributions.ac@free.fr
- par fax : demander le n° au **04.78.74.52.15**.
- par courrier postal à :

Stéphane
c/o AC ! Rhône
37 cours de la république
69100 Villeurbanne